

# Rapport à la commission supérieure des sites, perspectives et paysages du 21 novembre 2019

Candidature au Label Grand Site de la vallée de la Vézère.

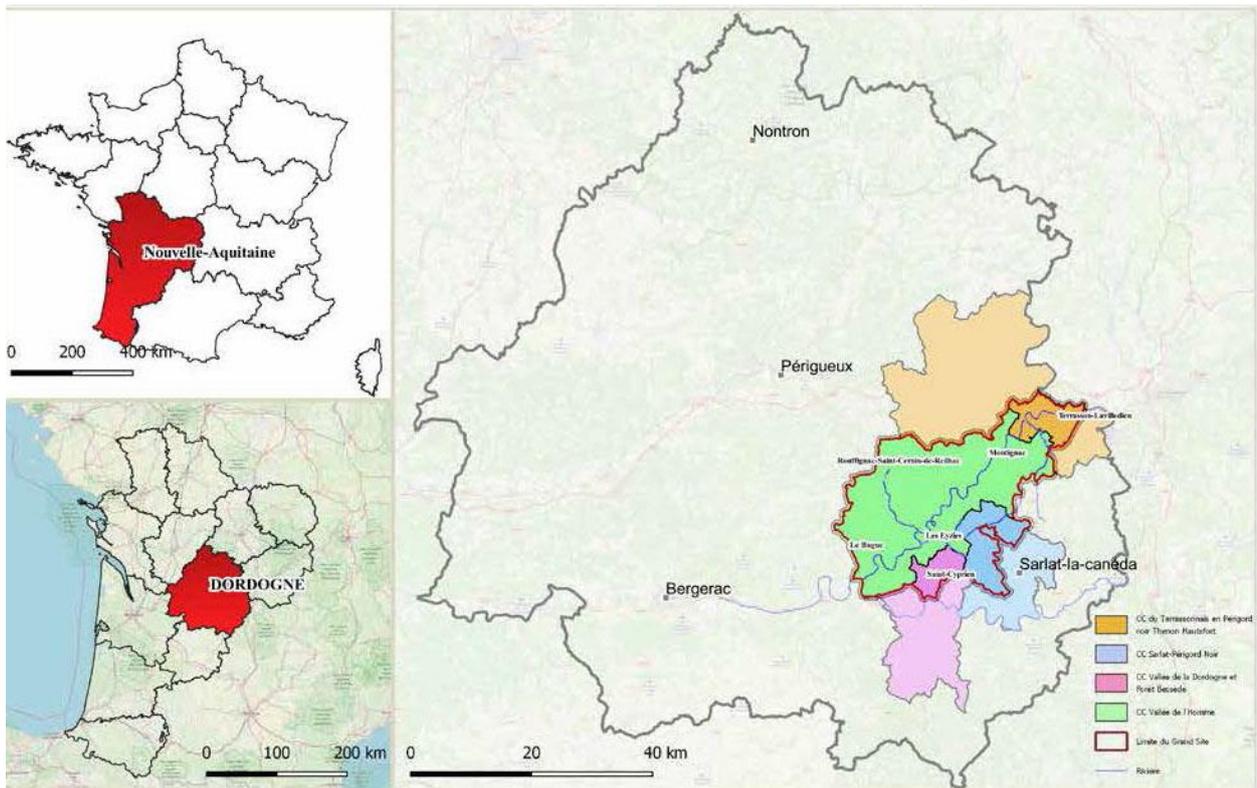
**Rapport CGEDD n°012971-01**

**établi par**

**Dominique Michel**

*Chargée de mission - Inspection générale des sites et paysages*

**novembre 2019**



Situation du Grand Site de la vallée de la Vézère- carte EPCC-PIP



Vue des falaises des Sept Frères aux Eyzies - ph. EPCC-PIP

## 1. Des paysages d'exception et un patrimoine (pré)historique bâti et souterrain, particulièrement fréquentés

### 1.1. Des patrimoines naturel et culturel reconnus

La candidature au label Grand Site de France<sup>1</sup> soumise aujourd'hui à votre commission est présentée par l'établissement public de coopération culturelle, le pôle d'interprétation de la préhistoire (EPPC-PIP). Ce projet s'intéresse à la partie de la vallée de la Vézère située dans le quart sud-est du département de la Dordogne, de Terrasson-Lavilledieu, porte d'entrée est, jusqu'à Limeuil, petite cité située au sud-ouest en aval, lieu de confluence de la Vézère avec la Dordogne.

Cette portion de la vallée de la Vézère, qui s'étire sur plus de 70 km, présente une diversité paysagère remarquable : la plaine de Terrasson, séparée de celle de Montignac par l'étroit couloir jurassique de Condat, la Vézère et ses cingles<sup>2</sup>, qui se déploie en un fond de vallée ouvert sur la plaine de Saint-Léon-sur-Vézère avec sa mosaïque de parcelles agricoles ; le resserrement soudain de la vallée en « un profond défilé préhistorique »<sup>3</sup>, du Moustier aux Eyzies-de-Tayac, surplombé alors par des falaises calcaires abruptes ; le vallon humide de la Beune ; les plateaux de causses et les versants boisés.

La qualité de ces paysages singuliers a justifié l'extension du site classé qui, regroupant 18 sites classés ponctuels, occupe une superficie de 11 500 ha (site classé le 11 décembre 2015). Le site inscrit, également étendu, forme un écrin de plus de 16 600 ha autour du site classé (site inscrit le 28 juillet 2016).

Quatre sites Natura 2000 : les coteaux calcaires de la Vézère, la rivière Vézère, la vallée des Beunes et enfin le Tunnel de Saint-Amand-de-Coly, couvrent 6879 ha, auxquels s'ajoute un patrimoine naturel inventorié et protégé<sup>4</sup>.

Châteaux, grandes demeures, églises, la plupart de ces édifices protégés au titre des monuments historiques, émaillent les paysages. On compte trois sites patrimoniaux remarquables (SPR) : Terrasson, Les Eyzies et Saint-Cyprien sur l'ensemble du territoire concerné par l'opération Grand Site. La valeur de ce patrimoine bâti est reconnue ; il est inventorié<sup>5</sup> et protégé.

Cependant, la spécificité de la vallée de la Vézère repose sur son patrimoine souterrain<sup>6</sup>, patrimoine secret comportant plus de 53 gisements, abris et grottes ornées, dont quarante situés en site classé de la vallée de la Vézère et dix en site inscrit. **Ce territoire concentre le plus grand nombre d'abris et grottes ornées préhistoriques d'Europe occidentale.**

L'inscription sur la liste du patrimoine mondial, en 1979, du Bien "sites préhistoriques et grottes ornées de la vallée de la Vézère", constitué d'une série de quinze sites préhistoriques (Annexe 1), confirme les intérêts historique, artistique et ethnographique exceptionnels de la vallée de la Vézère, dont la grotte de Lascaux et le Musée National de la préhistoire des Eyzies-de-Tayac constituent les éléments-phares (sans oublier Lascaux IV, dernière reconstitution de la grotte de Lascaux inaugurée en 2016, centre d'interprétation géré par la SEMITOUR<sup>7</sup>).

### 1.2. Une vallée qui attire les touristes depuis plusieurs siècles

Un guide<sup>8</sup> proposant la première description de grotte ornée de la vallée de la Vézère, la grotte de

<sup>1</sup> Article L341-15-1 : « Le label " Grand site de France " peut être attribué par le ministre chargé des sites à un site classé de grande notoriété et de forte fréquentation. L'attribution du label est subordonnée à la mise en œuvre d'un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du site, répondant aux principes du développement durable.

<sup>2</sup> Méandres

<sup>3</sup> Odette Lavaud -La vallée périgourdine de la Vézère in : annales de Géographie, t.40 – 1931 p.14

<sup>4</sup> Un espace naturel sensible (ENS), la réserve biologique de la forêt départementale de Campagne et 21 zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) dont 15 sont de type 1 et six de type 2

<sup>5</sup> Xavier Pagazani, Vincent Marabout, Line Becker - La vallée de la Vézère en Périgord, fabrique d'un paysage - Inventaire général du patrimoine culturel Images du patrimoine.

<sup>6</sup> Un site souterrain protégé au titre des monuments historiques ne génère pas d'abords.

<sup>7</sup> La SEMITOUR est une société d'économie mixte avec comme actionnaire public le Conseil départemental de Dordogne et la caisse des dépôts ; elle a pour vocation de gérer sous affermage les sites culturels du conseil départemental de Dordogne, qu'il s'agisse de Lascaux IV, de Lascaux II, du parc du Thot ou encore des monuments médiévaux (Cadouin, Biron, Bourdeilles, ...).

<sup>8</sup> Publication de "La cosmographie universelle" par François de Belleforest, à Paris -1575

Rouffignac, est édité en 1575. Vingt ans plus tard, une carte du diocèse de Sarlat <sup>9</sup> est largement diffusée. C'est ainsi que, dès le 17<sup>ème</sup> siècle, la vallée et ses grottes accueillent ses premiers " touristes ", érudits, membres de la noblesse ou de la grande bourgeoisie, suivis à partir de 1860 des premiers " préhistoriens ". La découverte de la grotte de Lascaux en 1940 donne à cette vallée du Périgord, dès l'après-guerre, un nouvel élan au tourisme, tant pour la qualité de ses paysages et leurs aménités, que pour les sites préhistoriques et historiques. Aujourd'hui, le nombre de visiteurs est estimé à plus de 1 000 000 par an.

L'intérêt paysager et patrimonial reconnu de la vallée de la Vézère et sa forte fréquentation répondent aux obligations fixées par le premier critère d'attribution du label « Grand site de France » relatif à la grande notoriété et la forte fréquentation.

### **1.3. Une vallée soumise à une certaine banalisation et à une forte dynamique paysagère**

A partir des années 1970-1980, la dégradation des paysages liée au développement peu coordonné du tourisme devient préoccupante, les habitants multipliant autour des sites préhistoriques, points d'hébergement et de restauration, boutiques de souvenirs, le tout accompagné de panneaux publicitaires et signalisations anarchiques.

Parallèlement, les paysages des plaines et coteaux, cultivés jusqu'à l'après-guerre, changent. L'abandon des activités agricoles, et en premier lieu le pastoralisme, entraîne une dynamique d'enrichissement avec la fermeture des vallées et l'envahissement des falaises par la végétation, bouchant les perspectives et les vues. La banalisation insidieuse des paysages est perceptible, avec la transformation des terres agricoles en foncier constructible et le développement d'une urbanisation diffuse.

## **2. Avec la démarche Grand Site, la volonté de " donner un paysage à la préhistoire "**

Pour stopper cette dynamique, ressentie de façon diffuse depuis les années 1990 par les habitants et les touristes, les élus et les acteurs du territoire se sont mobilisés à partir de 2000, afin de réfléchir à un projet de territoire à l'échelle de la vallée et de constituer un écrin digne et remarquable au Bien de l'UNESCO et à l'ensemble des sites patrimoniaux de la vallée, tout en permettant un développement économique durable. Leur objectif : rendre perceptibles les dimensions emblématiques et symboliques du patrimoine tant culturel que naturel, de la préhistoire, par le paysage.

La candidature au label Grand Site de la vallée de la Vézère est le résultat d'un long processus, après une première étape de l'opération Grand Site (OGS) qui a permis d'engager des actions originales sur l'ensemble du territoire de la vallée.

### **2.1. Historique de l'OGS et périmètre**

Revenons à l'origine de l'OGS pour apprécier le chemin parcouru.

#### **Préliminaire à l'OGS**

- |              |  |
|--------------|--|
| 1979         | Inscription du Bien n°85 « Sites préhistoriques et grottes ornées de la vallée de la Vézère » sur la liste du patrimoine mondial ;   |
| 1980 – 1995  | Plusieurs tentatives de l'Etat pour protéger les paysages dont les classements au titre des sites sont jugés trop ponctuels et limités en superficie ;   |
| 2000 – 2008  | Conduite par les collectivités locales de la vallée de la Vézère de nombreuses études sur l'évaluation des activités agricoles, sylvicoles et agritouristiques, sur le développement économique et l'aménagement du territoire ;                                   |
| Courant 2008 | Conduite par la DIREN Aquitaine d'une étude paysagère de l'atelier Mandragore, qui a déclenché la volonté de faire, avec la mise en évidence d'une relation significative d'interdépendance entre la géographie et les sites patrimoniaux, naturels et culturels ; |

*9 Carte du diocèse de Sarlat établie selon le principe des cartes de la galerie du Vatican par Jean Tarde, après une visite du vicaire général de Sarlat et de l'évêque Louis de Salignac au Vatican, en 1494*

## Déroulement de l'OGS

- Nov. 2009 Lancement de la démarche Grand Site (accord ministre 18 fév. 2010) sur un territoire de 37 communes, avec la création d'un comité de pilotage et de groupes de travail thématiques ; l'OGS est alors portée par l'office de tourisme Terre de Cromagnon ;
- 2009 – 2014 Elaboration du programme d'actions en vue de l'OGS ; la conduite de l'OGS est reprise en 2012 par les communautés de communes Terre de Cro-Magnon et vallée de la Vézère et les 37 collectivités locales concernées ; Engagement des procédures en vue de l'extension du site classé et du site inscrit par la DREAL, qui donnera une véritable assise à la mise en valeur des paysages et à la bonne gestion du bien UNESCO ;
- Juillet 2013 Les communautés de communes préparant une nouvelle organisation territoriale (fusion de deux communes, fusion de deux communautés de communes) se tournent vers l'établissement public à caractère culturel pôle international de la Préhistoire (EPCC-PIP) et, compte tenu de son ancrage au territoire et de ses champs d'interventions, lui demande de devenir la structure porteuse et de coordonner ses actions. Cet établissement public est administré par l'Etat, la Région Nouvelle Aquitaine et le Conseil départemental de la Dordogne ;
- Février 2014 Avis favorable CSSPP au programme d'actions 2014-2019 ; Avis favorable à l'unanimité de la CSSPP à l'extension du classement et de l'inscription des sites.
- Mai 2018 Modification des statuts du PIP pour l'intégration du Conseil des Collectivités Locales à son conseil d'administration. A cette occasion, le pôle international de la préhistoire devient pôle d'interprétation de la préhistoire ;
- Sept. 2018 - Fév. 2019 Elaboration du programme d'actions 2020-2026 ;
- Avril 2019 Candidature au label Grand Site de France actée par le CA de l'EPCC-PIP ;
- Juin 2019 Dépôt du dossier de label Grand Site de France ; Avis favorable à l'unanimité de la CDNPS de Dordogne.

## Périmètre de l'OGS

Le périmètre rassemble, sur 71 500 ha, les 26 communes constituant aujourd'hui la communauté de communes Vallée de l'Homme et 9 communes limitrophes appartenant à trois autres communautés de communes. Ces communes<sup>10</sup> sont couvertes en tout ou en partie par le site classé et le site inscrit. Elles comptent sur leur territoire l'ensemble des sites préhistoriques et grottes ornées de la vallée de la Vézère, dont le Bien UNESCO pour lequel une zone-tampon et un plan de gestion sont en cours d'étude.

Le périmètre englobe également les communes correspondant aux deux portes d'entrée de la vallée selon son axe nord-est/sud-ouest, Terrasson et Limeuil.

Très cohérent, ce périmètre correspond à l'unité paysagère des vallées de la Vézère et de la Beune ainsi que des vallons secondaires.

### 2.2. Le programme d'actions 2014-2019

Le programme d'actions 2014-2019 présenté le 7 février 2014 devant votre commission était articulé autour de six axes stratégiques (en réalité thématiques), auxquels a été ajoutée, en cours d'OGS, la question de la transition énergétique :

**Axe 1 Les paysages emblématiques : restaurer et révéler les paysages du berceau de la Préhistoire :** ce premier axe vise au maintien des espaces ouverts des fonds de la vallée et au dégagement des falaises envahies par le végétal pour une redécouverte du patrimoine préhistorique caché (grottes, habitats troglodytiques ou abris). Il s'agit de " donner un paysage à la préhistoire<sup>11</sup> ", avec les falaises et leurs abris et habitats troglodytiques et la route comme axe de découverte.

<sup>10</sup> Cinq d'entre elles ne sont ni en site classé ou ni en site inscrit mais font partie de la communauté de communes Vallée de l'Homme ; l'article L341-15-1 du code de l'environnement indique : « Le périmètre du territoire concerné par le label peut comprendre d'autres communes que celles incluant le site classé, dès lors qu'elles participent au projet ».

<sup>11</sup> « Il ne s'agit pas de reconstituer le paysage d'une période disparue mais de créer un paysage qui traduirait la dimension symbolique de ce territoire, qui le représenterait et lui donnerait une unité visible » - p. Etude en vue de la gestion et de la protection paysagère de la vallée de la Vézère - Mandragore - décembre 2008

**Axe 2 L'architecture, le patrimoine bâti et l'urbanisme : favoriser et préserver le bâti de qualité et accompagner une urbanisation durable.**

**Axe 3 L'agriculture et la forêt : accompagner des activités déterminantes pour le maintien de paysages ouverts et singuliers ;**

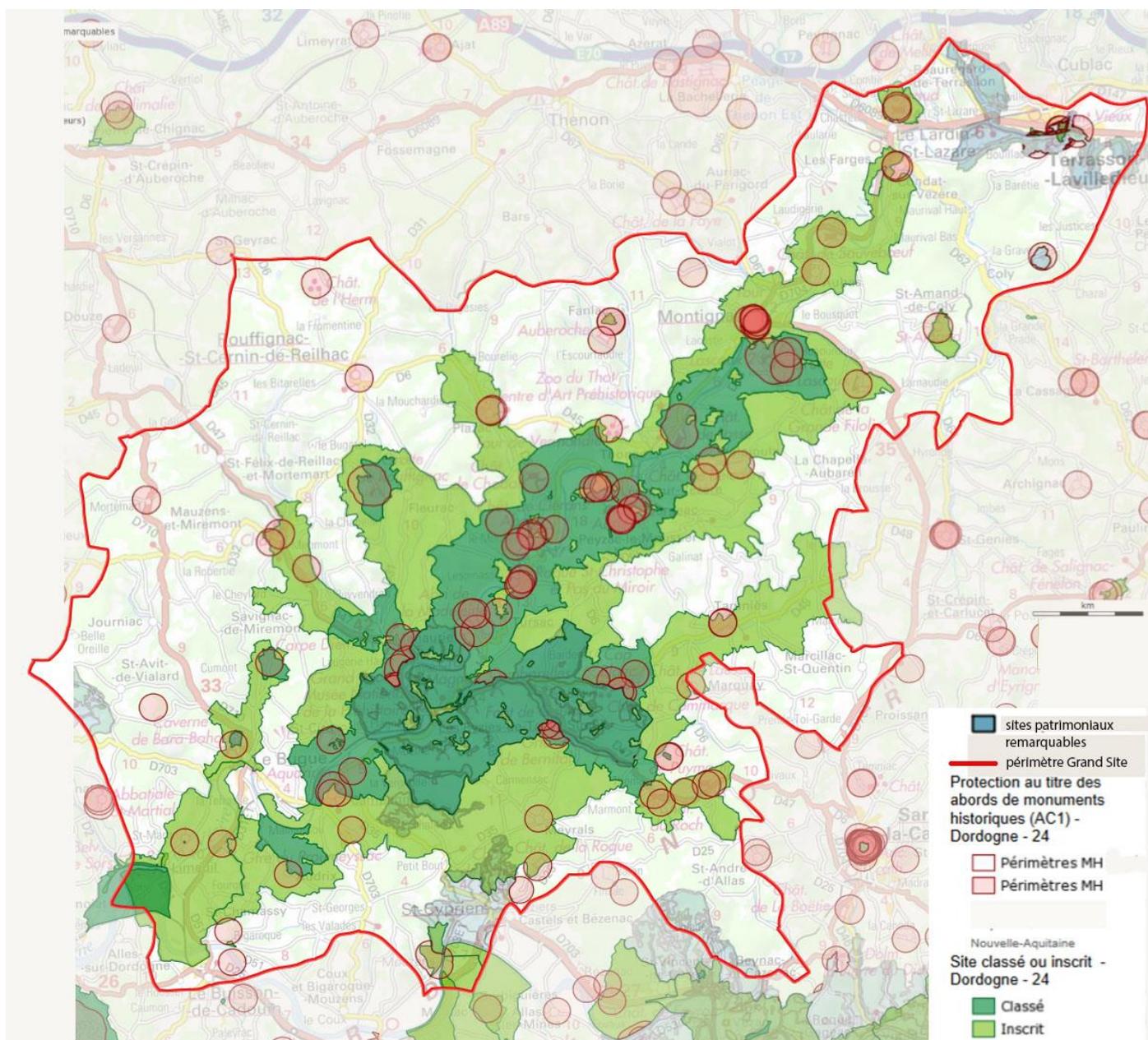
**Axe 4 L'environnement : préserver et valoriser la présence de milieux naturels et d'espèces remarquables :** avec les actions Natura-2000 et l'animation de la vallée de la Beune et des plateaux calcaires de la vallée de la Vézère ;

**Axe 5 Le tourisme : enjeu d'une découverte sensible du Grand Site associant professionnels, collectivités et habitants ;**

**Axe 6 La gestion pérenne du Grand Site :** mise en œuvre et mode de gestion de l'OGS ;

**La question de la transition** énergétique a été rajoutée en cours d'OGS : prise en compte du développement durable en travaillant sur cette thématique au travers de l'Agenda 21, le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) ;

Ces six axes ont été déclinés en 47 actions (Annexe 2).



Périphérie du futur Grand Site – D.M. d'après Atlas des patrimoines

### 3. La mise en œuvre des actions 2014-2019, un bilan très positif

Je me suis rendue sur place les 24, 25 et 26 septembre derniers et j'ai pu me rendre compte de l'avancement du programme.

J'ai constaté une très forte mobilisation et la participation au projet Grand Site de l'ensemble des élus des intercommunalités, du Département de la Dordogne (directions de la culture, de l'environnement et de l'agriculture, CAUE, comités du tourisme, établissement public territorial du bassin de la Dordogne (Epidor)) et de la Région Nouvelle Aquitaine, ainsi que celles des services de l'Etat (DREAL, DRAC : SRA, CRMH et UDAP), et enfin, des acteurs du territoire : chambre d'agriculture, syndicat mixte du bassin versant de la Vézère (SMBVDV), agriculteurs, propriétaires de sites préhistoriques, Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine (CEN), professionnels du tourisme et associations.

#### 3.1. Un programme d'actions bien engagé

L'accord du ministère au lancement de l'OGS était assorti de la réserve suivante : « *le lien entre l'opération Grand Site et le projet de Lascaux IV devra être établi de telle sorte que cet équipement et la fréquentation supplémentaire qu'il va engendrer soit bien pris en compte dans le projet de territoire du Grand Site de la vallée de Vézère* ».

Quant aux principales recommandations émises par votre commission, elles portaient sur la bonne articulation à trouver entre le PIP, qui coordonne le guichet unique, et les communautés de communes qui ont la compétence en urbanisme, la mise en place de PLUi pour inscrire le projet de territoire dans les documents d'urbanisme et la réduction du nombre de panneaux signalétiques et publicitaires.

Comme vous le verrez dans le bilan qui suit, la plupart de ces recommandations ont été prises en compte et les 47 actions déclinées dans le programme 2014-2019 sont pour la plupart engagées.

Parmi les opérations les plus significatives mises en œuvre sur le Grand Site, j'en retiendrai six principales, particulièrement démonstratrices et réussies. Elles illustrent l'importance du travail réalisé durant cette période sur :

##### - Les paysages emblématiques :

L'une des actions-phare a permis le dégagement du végétal de quatre secteurs de falaises, aux Eyzies-de-Taillac et à Saint-Léon-sur-Vézère. Une fois ces travaux réalisés, le lien entre paysage et patrimoine préhistorique caché apparaît avec une grande force. Des stratégies ont été mises au point pour minorer les coûts des interventions, en faisant appel à l'intervention de bénévoles et de personnels des services partenaires.

A Valojoux, la coupe de peupliers restituant la vue sur la rivière et la replantation d'espèces locales pour reconstituer la ripisylve ont été réalisées par le syndicat mixte du bassin versant de Vézère en Dordogne (SMBVVD), sous la maîtrise d'ouvrage de l'établissement public interdépartemental Dordogne (EPIDOR) et avec l'accord des propriétaires privés des parcelles.

##### - L'architecture, l'urbanisme et la transition énergétique :

Une action très novatrice a été la création du guichet unique en 2014. Coordiné par la chargée du projet Grand Site à l'EPCC-PIP, il permet de conseiller et préparer les autorisations de travaux en site classé et inscrit de façon collégiale et de veiller à la concertation entre les différents services instructeurs<sup>12</sup>, comme votre commission en 2014 l'a recommandé. Facilitateur pour les démarches administratives, il est également utile dans la coordination des études des PLUi des quatre intercommunalités, qui sont bien avancées : deux d'entre eux devraient être approuvés début 2020 (autre recommandation de votre commission).

En découlent la médiation et la pédagogie auprès des habitants et les professionnels, en faveur du patrimoine bâti et naturel. Ces actions s'appuient sur le cahier d'orientation de gestion des sites classés et inscrits, ainsi que sur la réalisation de documents supports d'aide à la décision (guide de coloration du bâti, cahier de recommandations architecturales et paysagère, différents guides...).

Des permanences « architecture et énergie » sont également portées par la communauté de communes de la Vallée de l'Homme (CCVH) qu'il est prévu d'élargir à l'ensemble du territoire dans le programme 2020-2026. Les communautés de communes Vallée de l'Homme et Sarlat-Périgord Noir ont été retenues par le ministère de la transition écologique et solidaire (MTES) pour le programme "Territoire à énergie positive pour la croissance verte" (TEPCV), et mettent en œuvre diverses expérimentations (Saint-Léon-sur-Vézère - smart village, cadastre solaire, projet de centrale énergétique

<sup>12</sup> Inspectrice des sites de la DREAL, ABF, DDT, maire de la commune et techniciens territoriaux chargés de l'urbanisme, Chambre d'agriculture, CAUE et chargée de mission Grand Site

communale...).

- **L'agriculture, la rivière, la forêt :**

Je voudrais souligner l'importante participation de la chambre d'agriculture et du CEN d'Aquitaine et leur soutien au développement d'associations foncières pastorales sur les plateaux calcaires à Aubas et en zones humides dans la vallée de la Beune, qui concourent toutes deux à la gestion et l'animation Natura-2000.

Un schéma des berges qui prend en compte prioritairement l'enjeu paysager fort de la vallée a été élaboré par le SMBVVD.

- **La fréquentation touristique, l'accueil et la mobilité**

Une intervention sur la signalétique, les publicités et pré enseignes anarchiques signalant les sites et les activités économiques liés au tourisme est en cours, indispensable à la réhabilitation du paysage en cœur de site classé et dans l'écrin.

Mais, l'action majeure est la production d'un ensemble d'outils (règlements locaux de publicité intercommunaux (RLPI) sur deux communautés de communes et en complément, sur le périmètre de l'OGS, une étude sur la signalisation routière avec la réalisation d'un schéma directeur et la création d'une charte signalétique à l'échelle du Grand Site. Les règlements de deux RPLI sont depuis peu à la disposition des élus locaux, ce qui devrait permettre la mise en place d'une signalisation homogène et cohérente.

L'aboutissement de cette action prendra du temps et nécessitera une grande vigilance. Elle est reconduite dans le prochain programme d'action.

La création du Centre international de l'art pariétal (CIAP ou Lascaux IV) faisait craindre un impact fort sur la fréquentation de la vallée (voir réserve émise dans le cadre de la décision ministérielle de lancement de l'OGS). La fluidité de la circulation dans le centre-ville de Montignac a été améliorée grâce à la réservation anticipée des visites du CIAP et de Lascaux II, la création du parc de stationnement du CIAP au pied de la colline et la mise en place d'un plan de circulation.

Par ailleurs, la démarche de sanctuarisation<sup>13</sup> de la colline a débuté (demande de l'UNESCO). Pour parvenir à une sanctuarisation totale, tant que la fermeture de Lascaux II n'est pas effective, la mise en place d'une navette depuis le parc de stationnement du CIAP jusqu'à Lascaux II sera expérimentée (Action inscrite au programme 2020-2026).

Notons que le label NF Environnement<sup>14</sup> a été décerné à la vallée de la Vézère et qu'une charte environnementale de l'accueil touristique durable est en cours.

**Comme on le voit, un travail important a été engagé entre 2014 et 2019.**

Des actions majeures ont été mises en place : le guichet unique, la reconquête des paysages emblématiques, l'élaboration des PLUi en adéquation avec le projet territorial que porte le Grand Site et les actions sur le paysage agricole, les règlements locaux de publicité intercommunaux, une étude sur la signalisation routière afin d'apporter des solutions alternatives aux établissements ne pouvant plus bénéficier de pré-enseignes et une charte graphique pour une signalétique cohérente sur l'ensemble de la vallée.

Quelques opérations à enjeux ont été reportées : la mise en valeur des points de vue et belvédères, la mise en place de l'observatoire de la fréquentation avec caractérisation du profil des visiteurs<sup>15</sup>.

Beaucoup reste à faire en matière de stratégie d'accueil et de gestion des sites liés à la préhistoire à l'échelle de la vallée, de mobilité (véloroute en cours d'étude).

Cependant, les études correspondant à ces actions ont été réalisées ou sont sur le point d'être achevées et vont permettre de passer à l'action avec le recul de la réflexion déjà engagée : schéma de gestion des berges de la Vézère, charte environnementale issue du label Tourisme durable...

---

<sup>13</sup> Interdiction de toute activité humaine sur la colline, susceptible de nuire à la conservation des peintures rupestres

<sup>14</sup> Défini en 2014, le label NF Environnement "sites de visite" permet de valoriser les services les plus performants d'un point de vue environnemental avec un référentiel qui comporte 104 critères.

<sup>15</sup> « Un grand nombre de visiteurs ne considèrent la visite des sites préhistoriques que comme une activité annexe de leur séjour et à peine 15% des visiteurs choisit la Vézère pour son patrimoine préhistorique ». Cette affirmation, issue d'une étude de flux et de fréquentation de l'office de tourisme Terre de Cromagnon de 2013 sur laquelle se fonde l'opération Grand Site, demande à être confirmée.

## 4. Un mode de gouvernance de l'OGS très particulier

### 4.1. Un mode de gouvernance qui évolue en janvier 2018

On l'a vu en 2.1., l'EPCC-PIP a été chargé, en juillet 2013, de coordonner les actions à mener dans le cadre de l'OGS. Le nouvel article 4 de ses statuts précise : « *L'établissement a pour mission la conception et la mise en œuvre d'une politique concertée d'action et de développement culturel, scientifique et touristique dans le but de valoriser l'ensemble des sites de la vallée de la Vézère. Cette mission se voit renforcée d'une dimension paysagère et environnementale, dans la perspective d'une opération Grand Site "Donner un paysage à la préhistoire" [...] et dans la perspective ambitieuse de reconnaissance par l'UNESCO de la valeur universelle exceptionnelle de la vallée de la Vézère au titre de "paysage culturel associé à la préhistoire" ».*

Fin 2017, une nouvelle modification du statut du PIP et de son projet d'établissement ont permis le renforcement de la présence et de l'implication des élus des collectivités au projet Grand Site, avec la création du Conseil des collectivités locales du Grand Site, instance constituée de l'ensemble des maires et présidents des intercommunalités, intégrée au conseil d'administration du PIP. Son président est nommé 3<sup>ème</sup> vice-président du PIP, en charge de l'OGS.

Cette gouvernance renouvelée a permis aux élus d'être pleinement force de proposition et de redonner une dynamique au projet Grand Site.

Entre septembre 2018 et février 2019, le programme d'actions 2019-2026 a été élaboré par les trois groupes de travail et le Conseil des collectivités locales et la concertation et le dialogue se sont déroulés de façon satisfaisante.

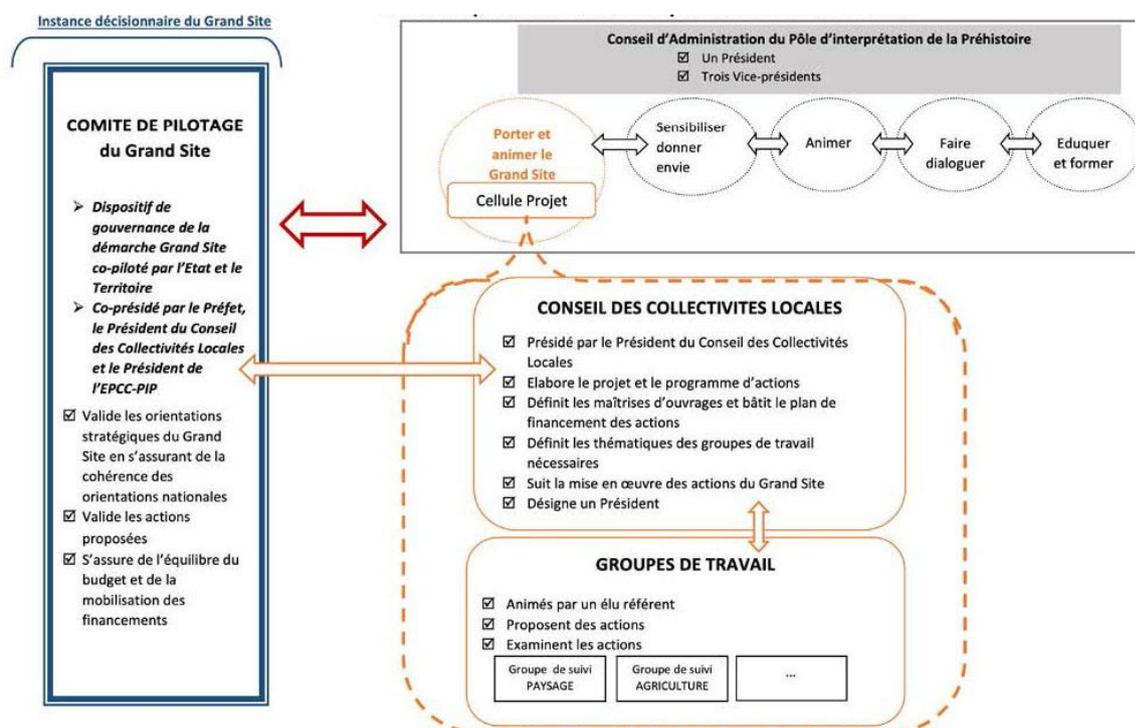


Schéma de gouvernance du Grand Site vallée de la Vézère - Structure porteuse PIP (illustration PIP)

Le programme est ensuite présenté au Comité de pilotage du Grand Site, co-présidé par le Préfet, le président du PIP et le président du Conseil des collectivités locales. Il représente l'instance « politique » et est décisionnaire.

En replaçant les élus engagés dans une action commune, au sein du conseil d'administration de l'EPCC-PIP, le projet Grand Site bénéficie d'une plus grande lisibilité. L'animation portée par le conseil des collectivités locales, favorisant l'expression de tous, doit être poursuivie, soutenue par une réflexion stratégique commune et un programme partagé permettant un suivi collectif de l'ensemble des projets.

## 4.2. Le budget du Grand Site, programme d'actions 2014-2019

Le budget de fonctionnement de l'OGS est assumé en partie par les collectivités locales impliquées dans la démarche avec le versement de 1,50€ par habitant, le reste étant supporté par l'Etat, le Département et la Région.

L'estimation en 2014 de l'ensemble des actions identifiées était de 4,1 M€. Pour compléter cette évaluation, l'analyse du budget dédié au projet du Grand Site, présenté sous forme de tableaux de synthèse<sup>16</sup> et de fiches détaillées met en évidence l'importance et le nombre des opérations et des chantiers réalisés et la diversité des financements (Europe, Etat, région Nouvelle Aquitaine, département de la Dordogne, communautés de communes et communes).

Les actions sont pour la plupart hors budget général du PIP. Un maître d'ouvrage et le financement de l'action par différents partenaires sont identifiés pour chacune d'elle, que ce soit par mise à disposition des personnels techniques des services d'Etat, du Département, de la Région ou des intercommunalités, par des subventions européennes (FEDER), des financements de l'Agence de l'eau, de l'ADEME dans le cadre du programme "Territoires à énergie positive pour la croissance verte" (TEPCV), du Département et de l'Etat (DREAL), du SMBVDD, d'EPIDOR ou encore par les intercommunalités ou les collectivités impliquées qui ont accès à d'autres financements.

Le montant global des actions réalisées entre 2014 et 2019, hors mise à disposition de personnels, est évalué à environ 2 M€ auxquels il faut ajouter les actions liées à l'animation, la communication sur la démarche et la coordination de l'OGS avec le Bien UNESCO, mission relevant de facto du PIP et estimé en 2014 à environ 600 K€.

## 5. Le programme 2020-2026, une dynamique confirmée qui s'inscrit dans la continuité des actions

Il est issu des réflexions des groupes de travail entre septembre 2018 et février 2019 et assure, pour une bonne partie, la continuité du programme précédent. Structurées autour de cinq axes stratégiques, 53 actions ont été identifiées et estimées budgétairement<sup>17</sup> par le PIP (Annexe 3).

C'est le cas dans **le domaine des paysages et de l'architecture**, avec des actions qui visent à une pérennisation de la lutte contre l'enfrichement (100K€) et à des programmes pluriannuels d'entretien, à une maîtrise de l'urbanisation (guichet unique et PLUi), à la mise en valeur de points de vue et belvédères et valorisation paysagère de la rivière avec le schéma des berges (80 K€), gestion des espaces Natura 2000 (420 K€), le tout de manière plus ciblée, profitant de l'expérience acquise lors de la 1<sup>ère</sup> phase de l'OGS.

Signalons le travail bien engagé, qui devrait aboutir en 2020, sur la question de la zone tampon et du plan de gestion du Bien UNESCO. La décision d'appuyer la zone-tampon sur le périmètre du site classé de la vallée de la Vézère et d'une partie du site inscrit, et de caler le plan de gestion sur le programme d'actions de l'OGS et le cahier d'orientation de gestion des sites classé et inscrit, témoigne d'une démarche concertée et coordonnée de la DRAC, de la DREAL et du PIP pour gérer le territoire qui abrite les 15 sites UNESCO (ingénierie DRAC).

**Je note cependant que les opérations de requalification des abords du bien UNESCO et d'une partie des sites préhistoriques de l'Etat et privés, bien qu'annoncées dans le programme précédent, n'ont pas été reprogrammées dans le programme d'actions 2020-2026.**

Je fais ici référence au traitement de certains abords de sites préhistoriques, y compris ceux de Lascaux et Lascaux II, dans l'environnement desquels on découvre des conteneurs-poubelles, des panneaux directionnels peu esthétiques, une signalétique défailante, ou encore des bâtiments d'accueil médiocres, comme à Font-de-Gaume ou à Lascaux II (voir photos).

Cette situation de laisser-aller avait été relevée à l'occasion d'une mission pour le comité des biens français du patrimoine mondial sur l'état de conservation des sites préhistoriques, en 2011 par A.M. Cousin, inspectrice honoraire de l'architecture et du patrimoine. Il conviendrait de retrouver une qualité paysagère à la hauteur de la renommée de ces sites préhistoriques.

<sup>16</sup> Opération Grand Site Vallée de la Vézère - Projet et programme d'actions 2013 déc. 2013 p.94-99

<sup>17</sup> Dossier de candidature 4<sup>ème</sup> partie - fiches descriptives par action et tableau de synthèse in annexe 5, pp .127 à 131



Bâtiment d'accueil Font-de-Gaume - ph. Internet



Bâtiment d'accueil Lascaux II – ph. internet

**La transition énergétique** et sa conciliation avec la qualité des paysages, a permis d'identifier diverses actions : plan de paysage en transition énergétique à l'échelle du Grand Site de la vallée de la Vézère, cadastre solaire<sup>18</sup>, coopérative de production locale d'énergie renouvelable, qui vont dans la continuité des actions entreprises dans le cadre du programme TEPCV.

**Dans le domaine de l'agriculture**, cinq actions relatives à l'accompagnement tant sociétal qu'économique des agriculteurs ont été reprogrammées. Elles sont particulièrement attendues, comme l'a bien montré la concertation des élus des intercommunalités avec la profession agricole lors de la construction du programme d'actions 2020-2026. Les orientations que fixera d'ici 2021 la nouvelle politique agricole commune (PAC), pourraient aider à la mise en place de ces actions dans la phase prochaine.

**Dans le domaine du tourisme**, l'accueil des visiteurs prime avec diverses actions programmées :

- Une étude de fréquentation qui viendra conforter ou infirmer celle de 2013 sur le profil des visiteurs : pourquoi viennent-ils dans la vallée de la Vézère, qui sont-ils ? (Ingénierie PIP)
- L'installation d'une signalétique à l'échelle de la vallée est prévue (1,8 M€) avec la communauté de communes et les communes, en partenariat avec la DREAL et avec le CD.
- L'optimisation de la mise en réseau de l'ensemble des sites préhistoriques, historiques, paysagers et espaces d'interprétation est programmée.

Bien que déjà engagée, la mise en œuvre d'une politique de développement touristique commune et coordonnée entre les différents sites touristiques de la vallée n'a pas complètement abouti. Ce devrait être une action prioritaire (ingénierie PIP) avec la nécessité de renforcer les collaborations avec les gestionnaires des sites de l'Etat (Musée National de la préhistoire, Centre des monuments nationaux (CMN), Réunion des musées nationaux (RMN)), de la SEMITOUR et des gestionnaires privés. C'est au PIP d'assurer cette mission, en partenariat avec les comités du tourisme.

Le centre d'accueil, siège du PIP, à l'architecture particulièrement qualitative, est parfaitement adapté à cette mission et à celles de la médiation et de l'information par ailleurs assurées, pour ces deux dernières, de façon satisfaisante.

Enfin, l'axe 6 est tourné vers **la communication et la sensibilisation des élus et techniciens** (formations), acteurs économiques à la démarche Grand Site, pour préserver l'esprit des lieux.

### Budget programme 2019-2026

Le montant prévisionnel des actions à engager sur six ans est de 7,2 M€, hors mise à disposition du personnel des services ou appel au bénévolat. Il représente deux fois et demi le budget des actions réalisées entre 2014-2019, avec un mode de pilotage identique au précédent programme : pour chaque action, un maître d'ouvrage et un mode de financement partenarial identifiés.

<sup>18</sup> Informe du potentiel solaire de chaque bâtiment du secteur couvert (KWh/m2/an) en indiquant son niveau d'insolation, calculé à partir de la simulation du rayonnement solaire annuel moyen et en prenant en compte les effets d'ombres des immeubles ou des arbres.

## 6. Avis et recommandations

La visite sur place m'a permis de mesurer le travail important réalisé depuis l'origine de l'OGS en 2009 et l'investissement sans faille de l'ensemble des élus et des intervenants des différents services. Le PIP a montré sa capacité d'action en cordonnant, depuis dix ans, un projet de territoire particulièrement complexe sur un territoire vaste et densément habité, à la richesse patrimoniale et naturelle reconnue. Les actions de requalification paysagère conduites sous son impulsion donnent des clés de lecture du paysage, aux habitants et aux visiteurs. Un grand nombre d'actions, réalisées ou en projet, qui n'ont pas été citées ici, vont dans le sens de la préservation des paysages par la bonne gestion, de la sensibilisation et de la transmission.

Je souhaite également saluer le travail de concertation engagé par la DRAC, la DREAL et le PIP sur la question de la zone tampon et du plan de gestion du Bien UNESCO, qui témoigne bien d'une vision commune et qui pourrait permettre à terme, de candidater auprès de l'UNESCO, pour une reconnaissance de la valeur universelle exceptionnelle de la vallée de la Vézère au titre de "paysage culturel associé à la préhistoire". Les deux politiques apparaissent, dans le contexte de la vallée de la Vézère, particulièrement complémentaires et convergentes.

Grâce à l'OGS, le site classé est bien géré avec le guichet unique, la valorisation de la rivière, l'accompagnement du monde agricole. Bien qu'il reste encore beaucoup à faire, des progrès importants ont été réalisés en matière d'accueil des visiteurs.

J'assortis toutefois cet aperçu très positif, de quatre recommandations :

1. L'une des actions majeures du programme 2020-2026 que devra porter le PIP est le développement de la mise en réseau et des synergies de travail avec l'ensemble des gestionnaires des sites appartenant à l'Etat (Musée National de la Préhistoire, Centre des monuments nationaux (CMN), réunion des musées nationaux (RMN)), au Département (SEMITOUR) et aux gestionnaires privés.
2. Action toute aussi importante, la requalification des abords des sites préhistoriques, inscrits ou non à l'UNESCO qu'ils soient gérés par l'Etat ou par des exploitants privés, devra être conduite, toujours coordonnée du PIP.
3. Concernant le budget relatif au programme 2020-2026, je remarque un budget nettement supérieur au précédent. Les montages d'opération avec des financements de partenaires multiples ne sont pas simples à gérer et à pérenniser et j'invite les porteurs du projet à flécher des actions dans le prochain Contrat de plan Etat-Région.
4. Enfin, je note que la démarche de concertation est essentiellement prévue en direction des élus, des partenaires et acteurs locaux. Il sera nécessaire de l'étendre rapidement à la population pour mieux associer les habitants dans une démarche participative à la reconquête des paysages et du cadre de vie et au tourisme durable, afin qu'elle ne se sente pas exclue. Ce projet de territoire doit être partagé avec l'ensemble des habitants et des visiteurs.

Pour autant, les conditions d'obtention du label Grand Site apparaissent remplies.

J'invite donc votre commission à donner un avis favorable à l'attribution du label Grand Site de la Vézère, assorti des quatre recommandations. L'OGS et l'élargissement du site classé et du site inscrit ont permis de passer d'une vision fragmentée, liée aux divers sites préhistoriques inscrits au patrimoine mondial ou simplement protégés, à une approche globale. En redonnant à voir les falaises et leurs abris préhistoriques, la relation patrimoine culturel/patrimoine naturel a ainsi été remise en évidence.

Je terminerai en citant les conclusions de l'étude réalisée en 2009 par le bureau d'étude du paysage, Mandragore, qui a donné un fondement à la démarche Grand Site : « *La vallée de la Vézère avec ses affluents possède une dimension paysagère et une valeur patrimoniale remarquables qui ont traversé l'histoire et subsistent jusqu'à nos jours. Donner à l'évocation de cette période un paysage matériel et sensible, c'est donner un "paysage à la préhistoire" et l'ancrer dans un territoire réel* ».

  
Dominique MICHEL



*La Vézère au pied du château des Eyzies par Lapoque vers 1860*



*Les Eyzies-de-Tayac – ph. D.M.*



*Château de Commarque - ph.DM*

## **LISTE DES ANNEXES**

**Annexe 1**  
**Annexe 2**  
**Annexe 3**

**Liste des 15 sites du Bien inscrit à l'UNESCO**  
**Programme des actions 2014 - 2019**  
**Programme des actions 2020 - 2026**

## Annexe 1

### Liste des 15 sites du Bien inscrit à l'UNESCO et leur statut

ID	NOM ET SITUATION	PROPRIETAIRE <sup>1</sup>
85-001	Abri de Cro-Magnon Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil, Dordogne, Aquitaine, France	Particulier
85-002	Abri du Poisson Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil, Dordogne, Aquitaine, France	MCC
85-003	Font de Gaume Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil, Dordogne, Aquitaine, France	MCC
85-004	La Micoque Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil, Dordogne, Aquitaine, France	MCC
85-005	La Mouthe Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil, Dordogne, Aquitaine, France	Particulier
85-006	Laugerie basse Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil, Dordogne, Aquitaine, France	MCC
85-007	Laugerie haute Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil, Dordogne, Aquitaine, France	MCC
85-008	Le Grand Roc Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil, Dordogne, Aquitaine, France	Particuliers
85-009	Les Combarelles Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil, Dordogne, Aquitaine, France	MCC
85-010	Le Cap Blanc Marquay, Dordogne, Aquitaine, France	Particulier
85-011	Lascaux Montignac, Dordogne, Aquitaine, France	MCC
85-012	Cro de Granville (cro de Rouffignac) Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac, Dordogne, Aquitaine, France	Particulier
85-013	Roc de Saint-Cirq Saint-Cirq, Dordogne, Aquitaine, France	Particulier
85-014	Le Moustier Saint-Léon-sur-Vézère, Dordogne, Aquitaine, France	M.C.C
85-015	La Madeleine Tursac, Dordogne, Aquitaine, France	Particulier

## Annexe 2

### Programme des actions 2014 – 2019

**Tableau de synthèse du programme d'actions de l'OGS Vallée de la Vézère : calendrier, coût estimatif, maîtrise d'ouvrage et partenaires financiers**

LANCLEMENT ACTION ●  
SUIVI / POURSUITE ACTION ○

ID	AXES / ORIENTATIONS / ACTIONS	2009 2013	2014	2015	2016	2017	2018	COUT GLOBAL ESTIME	MAITRISE D'OUVRAGE	PARTENAIRES FINANCIERS PRESENTIS
<b>AXE 1 LES PAYSAGES EMBLEMATIQUES: RESTAURER ET REVELER LES PAYSAGES DU BERCEAU DE LA PREHISTOIRE</b>										
<b>O.1.1. Révéler les sites et paysages emblématiques, vitrines du patrimoine préhistorique</b>										
1.1.1.	Mise en valeur paysagère des falaises emblématiques	●○	●○	●○	●○	●○	●○	300 000 €	- Structure porteuse OGS VV (PIP) - CDC, Communes - Syndicat de rivière (SMBVVD) - Propriétaires privés - Autre (CMN, FD Chasse...)	- FEDER / FEADER / MAEt - DREAL - Collectivités: CRA, CG24, CDC, communes
1.1.2.	Mise en valeur des abords des sites préhistoriques inscrits à l'UNESCO			●	●	●	●	200 000 €	- Structure porteuse OGS VV (PIP) - Propriétaires publics (CMN, DRAC) ou privés	- FEDER / FEADER - DREAL / DRAC - Collectivités: CRA, CG24, CDC, communes
<b>O.1.2. Révéler les sites et paysages quotidiens, écran du patrimoine préhistorique</b>										
1.2.1.	Mise en valeur de points de vue remarquables et de belvédères			●	●○	●○	●○	100 000 €	- Structure porteuse OGS VV (PIP) - Syndicat de rivière (SMBVVD) - CG24 (bords de route) - CDC, Communes - Propriétaires privés	- FEDER / FEADER - DREAL - Collectivités: CRA, CG24, CDC, communes
1.2.2.	Ouverture des fonds de vallées			●	●○	●○	●○	100 000 €	- Structure porteuse OGS VV (PIP) - Syndicat de rivière (SMBVVD) - CG24 (ENS) - Chambre d'agriculture - FD Chasse - CDC, communes - Propriétaires privés	- FEDER / FEADER / MAEt MAEt dont Natura 2000 - DREAL - Collectivités: CRA, CG24, CDC, communes
1.2.3.	Requalification paysagère de secteurs sensibles			●	●○	●○	●○	150 000 € (études) 550 000 € (travaux)	- CDC, communes	- FEDER / FEADER - Collectivités: CRA, CG24, CDC, communes
1.2.4.	Mise en place d'un plan d'actions "intégration paysagère des aménagements routiers"			●	●○	●○	●○	50 000 €	- Structure porteuse OGS VV (PIP) - CG24	- FEDER / FEADER - Etat - Collectivités: CRA, CG24, CDC, communes
<b>TOTAL AXE 1</b>								<b>1 450 000 €</b>		
<b>AXE 2 L'ARCHITECTURE, LE PATRIMOINE BÂTI ET L'URBANISME: FAVORISER ET PRESERVER LE BÂTI DE QUALITE ET ACCOMPAGNER UNE URBANISATION DURABLE</b>										
<b>O.2.1. Accompagner les projets de demain</b>										
2.1.1.	Mise en place d'un centre de ressources		●	○	○	○	○	70 000 €	- Structure porteuse OGS VV (PIP)	- FEDER - DREAL / DRAC - Collectivités: CRA, CG24, CDC, communes
2.1.2.	Création d'un guichet unique	●	○	○	○	○	○	coût intégré dans action 2.1.1.	- Structure porteuse OGS VV (PIP)	
2.1.3.	Intervention d'un architecte-conseil			●	○	○	○	200 000 €	- CDC	- FEDER / FEADER - DREAL / DRAC - Collectivités: CRA, CG24, CDC, communes
2.1.4.	Mise en place d'une démarche qualité architecture / patrimoine	●	●	●	●	●	●	120 000 €	- Structure porteuse OGS VV (PIP) - CAUE - CDC	- FEDER - DREAL / DRAC - ADEME - Collectivités: CRA, CG24, CDC, communes - Mécénat
<b>O.2.2. Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti</b>										
2.2.1.	Valorisation de la connaissance sur le patrimoine bâti produite sur le territoire	○	○	○	○	○	○	coût intégré dans action 2.1.1.	- Structure porteuse OGS VV (PIP) - CRA (Service régional de l'inventaire et du patrimoine)	
2.2.2.	Restauration de petits éléments du patrimoine bâti			●	●	●	●	150 000 €	- Structure porteuse OGS VV (PIP) - Privés - CDC, communes	- FEDER / FEADER - DREAL / DRAC - Fondation du patrimoine - Collectivités: CRA, CG24, CDC, communes - Mécénat - Caisse des dépôts
2.2.3.	Mise en place d'un programme "Lauze"			●	●	●	●	250 000 €	- Structure porteuse OGS VV (PIP) - Privés - CDC	- FEDER - DREAL / DRAC - Fondation du patrimoine - Collectivités: CRA, CG24, CDC, communes - Mécénat - Caisse des dépôts
<b>O.2.3. Développer une approche durable de l'urbanisme</b>										
2.3.1.	Accompagnement de la planification de l'urbanisme à échelle intercommunale	●	○	○	○	○	○	coût intégré dans action 2.1.1.	- Structure porteuse OGS VV (PIP) - CDC	
2.3.2.	Accompagnement des collectivités locales dans leur mission d'instruction			●	●	●	●	coût intégré dans action 2.1.1.	- Structure porteuse OGS VV (PIP) - CDC	
<b>TOTAL AXE 2</b>								<b>790 000 €</b>		
<b>AXE 3 L'AGRICULTURE ET LA FORET: ACCOMPAGNER DES ACTIVITES DETERMINANTES POUR LE MAINTIEN DE PAYSAGES OUVERTS ET SINGULIERS</b>										
<b>O.3.1. Accompagner et inciter au développement de bonnes pratiques architecturales agricoles</b>										
3.1.1.	Création d'un guichet unique et participation de la Chambre d'agriculture	●	○	○	○	○	○	coût intégré dans action 2.1.1.	- Structure porteuse OGS VV (PIP)	
3.1.2.	Intervention d'un architecte-conseil pour les nouveaux bâtiments agricoles			●	○	○	○	coût intégré dans action 2.1.3.	- CDC	
3.1.3.	Mise en place d'un dispositif d'aide directe pour la prise en compte d'une qualité accrue dans les projets de bâti agricole			●	○	○	○	90 000 €	- CDC - Chambre d'agriculture - Structure porteuse OGS VV (PIP)	- FEDER / FEADER - Collectivités: CRA, CG24, CDC, communes
3.1.4.	Réalisation et diffusion de fiches pratiques pour guider les porteurs d'un projet de construction agricole situé en secteur protégé		●	○	○	○	○	15 000 €	- Structure porteuse OGS VV (PIP) - Chambre d'agriculture	- FEDER / FEADER - DREAL - Collectivités: CRA, CG24, CDC, communes
<b>O.3.2. Accompagner les activités agricoles et contribuer à leur diversification</b>										
3.2.1.	Mise en place d'un programme de mise en valeur et d'accompagnement à l'activité agricole sur le territoire du Grand Site			●	○	○	○	90 000 €	- Chambre d'agriculture	- FEADER - DREAL - Collectivités: CRA, CG24, CDC, communes
3.2.2.	Mise en place d'un dispositif d'aides à l'activité agricole du Grand Site dans le cadre du FEADER 2014-2020		●	○	○	○	○		- Chambre d'agriculture - Structure porteuse OGS VV (PIP)	- FEADER
3.2.3.	Sensibilisation et communication autour de l'activité agricole			●	○	○	○	15 000 €	- Chambre d'agriculture	- FEADER - DREAL - Collectivités: CRA, CG24, CDC, communes
3.2.4.	Accompagnement de la commercialisation des productions locales par circuit court			●	○	○	○	80 000 €	- Chambre d'agriculture - OT Vallée Vézère - CDC - Structure porteuse OGS VV (PIP)	- FEADER - Collectivités: CRA, CG24, CDC, communes
3.2.5.	Accompagnement au développement d'une filière artisanale en lien avec les spécificités du Grand Site et incitation à l'innovation					●	○	15 000 €	- Chambres consulaires - OT Vallée Vézère - CDC - Structure porteuse OGS VV (PIP)	- FEDER / FEADER - Collectivités: CRA, CG24, CDC, communes

## Annexe 3 Programme des actions 2020 – 2026

5° PARTIE - ANNEXES

**12. Tableau de synthèse du programme d'actions du Grand Site Vallée de la Vézère 2020-2026**

ID	AXES / ORIENTATIONS / ACTIONS	Maitres d'ouvrage pressentis	T1 2020-2023	T2 2023-2026	Coût estimé Investissement / Fonctionnement	Partenaires financiers envisagés	Partenaires techniques
<b>AXE 1 RESTAURER, VALORISER ET PARTAGER LES PAYSAGES SINGULIERS DE LA VALLÉE DE LA VÉZÈRE</b>							
<b>0.1.1 Restaurer les points de vue sur les paysages emblématiques</b>							
1.1.1.	Mise en valeur paysagère des falaises emblématiques : programmation triennale et mise en place d'une stratégie d'intervention	- CdC, Communes - SMBVVD - Propriétaires - CD24 - Autre (CMN, FD Chasse...)			100 000 € 80 jours dont agents CD24, SMBVVD, communes, Cdc, bénévoles, PIP	- DREAL - Europe - Communes	- PIP - CD24 - DREAL - Communes - UDAP - ONCFS, CEN, CBNSA
1.1.2.	Mise en valeur paysagère de la rivière à travers notamment le schéma et la gestion des berges	- EPIDOR - Syndicat de rivière - CDC, Communes - Propriétaires des sites			80 000 €	- Agence de l'eau - Région	- EPIDOR - SMBVVD - Communes - PIP - DREAL
<b>0.1.2 Favoriser la découverte de l'esprit des lieux et conserver les valeurs intrinsèques des paysages remarquables</b>							
1.2.1	Coordination des démarches patrimoniales majeures du territoire : le Grand Site et le Bien UNESCO	- DRAC			Ingénierie		- CDC - DRAC - DREAL - PIP - Propriétaires des sites
1.2.2	Réalisation d'un schéma d'interprétation et de découverte de la vallée (lien entre les belvédères, percées visuelles sur la rivière, chemin d'interprétation, valorisation des falaises)	- PIP			50 000 €	- DREAL - Europe - Région - CD24	- CAUE - Offices de tourisme - CD24
1.2.3	Mise en place d'animations, d'ateliers et de médiation sur le patrimoine du Grand Site	- PIP			20 000 € Hors temps agents du PIP	- PIP	- CAUE - DREAL - CEN - LPO - SMBVVD
<b>0.1.3 Connaître et préserver les milieux naturels et les espèces remarquables</b>							
1.3.1	Suivi scientifique et inventaire de milieux et d'espèces emblématiques	- CBNSA, ONCFS, CEN - CD 24			A définir	- Ingénierie	- CDC - PIP - CAUE
1.3.2	Mise en place d'une gestion adaptée au travers des DDCDB Natura 2000, ENS, contrats avec le CEN, Réserve Biologique de Campagne...	- SMBVVD, EPIDOR - CdC, CD24			420 000 €	- Europe - Région - Agence de l'eau - DREAL	- Chambre d'agriculture - CEN - PIP - ONF - DREAL - DDT

127

ANNEXES - 5° PARTIE

**12. Tableau de synthèse du programme d'actions du Grand Site Vallée de la Vézère 2020-2026**

ID	AXES / ORIENTATIONS / ACTIONS	Maitres d'ouvrage pressentis	T1 2020-2023	T2 2023-2026	Coût estimé Investissement / Fonctionnement	Partenaires financiers envisagés	Partenaires techniques
<b>AXE 2 PRÉSERVER ET QUALIFIER L'ARCHITECTURE, L'URBANISME ET LE PATRIMOINE BÂTI</b>							
<b>0.2.1 Qualifier et accompagner les projets d'aujourd'hui et de demain</b>							
2.1.1	Accompagnement des porteurs de projet par la poursuite du Guichet Unique	- PIP			66 jours pour les agents DREAL, UDAP, DDT, Cdc, PIP, DRAC, CAUE, CA24	- PIP	- DREAL, UDAP, DDT - CAUE - Services urbanisme Cdc - Chambre d'agriculture
2.1.2	Développement du centre de ressources patrimonial, architectural, urbanisme et paysager du PIP (matériau thématique virtuelle, boîte à outils, documentation...)	- PIP			20 000€		- CAUE UDAP DREAL - Services urbanisme Cdc
2.1.3	Mise en place de cycle de formation pour les professionnels, services instructeurs, pétitionnaires, élus, secrétaires de mairie	- PIP			20 000 €	- DREAL	- CAUE - DREAL, DRAC, DDT - Services urbanismes Cdc
2.1.4	Prise en compte de la qualité architecturale et paysagère dans les règlements des PLUI	- Cdc			Ingénierie		- CAUE - DREAL - UDAP - DDT
2.1.5	Réflexion sur des projets architecturaux à petit budget, économes en énergie et intégrés au paysage	- PIP			30 000 €		- CAUE UDAP - Ecoles et universités
2.1.6	Sensibilisation aux notions d'insertion paysagère et de confort thermique	- Cdc - PIP			A définir	- DREAL - ADEME	- CAUE - DREAL - UDAP
<b>0.2.2 Préserver et transmettre le patrimoine architectural de la vallée</b>							
2.2.1	Mise en place d'un programme de préservation de la Lauze	- Cdc			250 000 €	- CD24 - Europe - Fondation du Patrimoine - Mécène	- PIP - UDAP/DRAC - Pays Pgd Noir - CD24 - Plateforme des métiers - CAUE - Fondation du patrimoine
2.2.2	Mise en place d'un plan de préservation du patrimoine vernaculaire (terrestre et fluvial)	- Cdc - Associations			150 000 €	- CD24 - Europe - Fondation du Patrimoine - Mécène	- PIP - CD24 - Pays Périgord Noir - Plateforme des métiers - CAUE - Fondation du patrimoine - UDAP/DRAC - Propriétaires privés
2.2.3	Poursuite de l'inventaire du patrimoine bâti et valorisation des connaissances	- Région Nouvelle Aquitaine			Un agent de la région à 70%	- Région	

128

12. Tableau de synthèse du programme d'actions du Grand Site Vallée de la Vézère 2020-2026

ID	AXES / ORIENTATIONS / ACTIONS	Maîtres d'ouvrage pressentis	T1 2020-2023	T2 2023-2026	Coût estimé Investissement / Fonctionnement	Partenaires financiers envisagés	Partenaires techniques
<b>AXE 3 MAINTENIR, CONFORTER ET DÉVELOPPER LA DIVERSITÉ AGRICOLE ET SYLVICOLE POUR DES PAYSAGES OUVERTS ET SINGULIERS</b>							
<b>0 3.1 Conforter et valoriser l'activité agricole</b>							
3.1.1	Sensibilisation et communication sur l'activité agricole à destination des visiteurs et habitants	- A définir			A définir	- Europe - Région - CD24 - DREAL	- Chambre d'agriculture - Cdc - Offices de tourisme
3.1.2	Mise en place d'un groupe d'échanges internes au monde agricole	- Chambre d'agriculture - Cdc			20 000 €	- Europe - Région - CD24 - DREAL	- Chambre d'agriculture - PIP
3.1.3	Accompagnement de la commercialisation et de l'approvisionnement en circuit court via notamment les plateformes départementales	- Chambre d'agriculture - CD24 - Cdc - Communes			A définir	- CD 24 - Europe - Région	- CR24 - Agrobio24 - Maison des paysans - PIP - Chambre d'agriculture
<b>0 3.2 Maintenir, accompagner et soutenir l'agriculture en vallée Vézère</b>							
3.2.1	Mise en place d'un dispositif d'accompagnement à l'agroécologie sur le territoire du Grand Site dans le cadre des fonds européens 2020-2026	- A définir			A définir	- Europe - Région - CD24	- Chambre d'agriculture - PIP - Cdc
3.2.2	Consolidation et poursuite d'une dynamique agricole pour l'installation	- Cdc			100 000 €		- SAFER - CDC - CD24 - Chambre d'agriculture
3.2.3	Poursuite du développement de l'activité pastorale en vallée de la Vézère	- Communes - Cdc			A définir	- Europe - Région - CD24	- Chambre d'agriculture - PIP - Communes
3.2.4	Mise en place d'une animation agricole sur le territoire	- Cdc - Chambre d'Agriculture			A définir	- Europe - Région - CD24	- Chambre d'agriculture - PIP
<b>0 3.3 Développer et valoriser la ressource bois</b>							
3.3.1	Lancement d'un plan de préservation et de pérennisation de l'activité de feuillardier	- Cdc			A définir	- Région - CD24 - Europe - Mécénes	- PIP - CD24 - Plateforme des métiers - Pays Pgd Noir - CRPF - ONF - Interbois
3.3.2	Mise en place d'une étude des potentiels et des débouchés de la ressource bois du territoire	- Cdc			30 000 €	- Région - Etat - CD24	- PIP - CD24 - ADEME - Plateforme des métiers - Pays Périgord Noir - CRPF - ONF - Interbois
3.3.3	Développement de l'exemplarité des collectivités dans l'utilisation de la ressource bois locale	- Cdc - PIP			10 000 €	- DREAL - Région - Europe	- CRPF - ONF - Interbois - ADEME
3.3.4	Poursuite et pérennisation de l'animation forestière sur le territoire	- Cdc - CRPF			300 000 €	- Europe - Cdc	- PIP
<b>0 3.4 Accompagner les activités dans la transition énergétique et écologique</b>							
3.4.1	Sensibilisation et accompagnement des professionnels face au changement climatique (ressource en eau, l'adaptation des essences, les nouvelles techniques culturales)	- CDC - EPIDOR - PIP - CRPF			A définir	- DREAL - Région - Europe	- CRPF - CD24 - ONF - EPIDOR - Chambre d'agriculture - Associations et universitaires / chercheurs

129

## ANNEXES - 5° PARTIE

12. Tableau de synthèse du programme d'actions du Grand Site Vallée de la Vézère 2020-2026

ID	AXES / ORIENTATIONS / ACTIONS	Maîtres d'ouvrage pressentis	T1 2020-2023	T2 2023-2026	Coût estimé Investissement / Fonctionnement	Partenaires financiers envisagés	Partenaires techniques
<b>AXE 4 FAVORISER ET DÉVELOPPER UN TOURISME BASÉ SUR LA DECOUVERTE SENSIBLE DU SITE ET RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT</b>							
<b>0 4.1 Concilier la fréquentation du site et la préservation des qualités paysagères et environnementales</b>							
4.1.1	Mise en place d'une stratégie d'accueil et de gestion à l'échelle de la vallée pour les sites et les visiteurs	- PIP			Ingénierie		- Offices de tourisme - CD24 - CD124 - Etat - Semitour - Sites privés
4.1.2	Installation d'une signalétique cohérente et amélioration du guidage du visiteur sur le territoire	- Cdc - Communes			1 887 500 €	- DREAL - CD24	- Offices de tourisme - CD24 - CD124 - UDAP - DREAL - Syndicats professionnels
4.1.3	Connaissance de la fréquentation et réflexion sur la diffusion des flux de visiteurs sur l'ensemble du territoire et tout au long de l'année	- PIP			- Ingénierie		- Offices de tourisme - CD24, CD124 - Semitour - Sites privés
<b>0 4.2 Développer l'intermodalité et le tourisme sans voiture</b>							
4.2.1	Développement et valorisation des modes de déplacements doux (vélo route voie verte, circuits pédestre et cyclo...)	- Offices de tourisme - Cdc			3 622 958 €	- Région - CD24 - Europe - Etat	- Office de tourisme - Cdc - CD24
4.2.2	Développement de l'intermodalité et des déplacements alternatifs à la voiture individuelle à l'échelle du territoire (notamment depuis les gares)	- Offices de tourisme - Cdc			A définir	- Région - CD24 - Europe - Etat	- Office de tourisme - Cdc - CD24
<b>0 4.3 Impliquer les professionnels et habitants dans un tourisme durable</b>							
4.3.1	Accompagnement des professionnels du tourisme vers une gestion durable de leurs structures (charte environnementale, gestion des déchets, ENR)	- Offices de tourisme - Cdc			Ingénierie	- Région - ADEME - DREAL	- ADEME - Région - PIP
4.3.2	Développement de l'accessibilité à tous de l'offre touristique	- Offices de tourisme - CD124			A définir		- PIP - Cdc
4.3.3	Faire des professionnels du tourisme et des habitants des ambassadeurs du territoire	- Offices de Tourisme - Cdc - PIP			A définir	- Région - Cdc - Office de tourisme	- PIP - Syndicat de professionnels
<b>0 4.4 Découvrir le Grand Site et partager l'esprit des lieux</b>							
4.4.1	Valorisation du territoire et de l'esprit des lieux par les institutions touristiques (PIP, Offices de Tourisme, CDT, CRT...)	- PIP			Ingénierie		- DREAL - CAUE
4.4.2	Organisation d'un événement spécifique au patrimoine de la vallée	- Associations locales			A définir		- Offices de tourisme - PIP
4.4.3	Mise en place d'animations, d'ateliers et de médiation sur le patrimoine du Grand Site à destination des visiteurs	- PIP			10 000 €		- Offices de tourisme - PIP - CAUE - GEN - LPO - ONF

130

12. Tableau de synthèse du programme d'actions du Grand Site Vallée de la Vézère 2020-2026

ID	AXES / ORIENTATIONS / ACTIONS	Maîtres d'ouvrage pressentis	T1 2020-2023	T2 2023-2026	Coût estimé Investissement / Fonctionnement	Partenaires financiers envisagés	Partenaires techniques
<b>AXE 5 CONCILIER LA QUALITE DES PAYSAGES, LES RESSOURCES DU TERRITOIRE ET L'APPROPRIATION DES HABITANTS POUR UNE TRANSITION ENERGETIQUE DURABLE</b>							
<b>05.1 Accompagner les actions en faveur de la transition énergétique en les intégrant dans le paysage</b>							
5.1.1	Sensibilisation des acteurs du territoire par la collecte de retours d'expériences et de voyages d'études	- pip			Ingénierie		-ADEME, DREAL - SDE24 - Associations - Cdc/communes
5.1.2	Accompagnement pour la prise en compte du paysage dans les actions identifiées dans les PCAET en cours sur le territoire	- PIP - Cdc			Ingénierie	- DREAL	- DREAL
5.1.3	Définition d'un cadastre solaire partagé et intégrant les perspectives paysagères	- Cdc			30 000 €	- DREAL	- ADEME
<b>05.2 Favoriser la production et la consommation d'énergies renouvelables locales</b>							
5.2.1	Accompagnement des projets de production d'ENR coopératif et citoyen intégré au paysage	- PIP - Communes			A définir	- ADEME - SDE24 - CD24 - Région	- ADEME Région - SDE 24 - CD24 - Associations
<b>05.3 Inciter la réduction de la consommation d'énergie</b>							
5.3.1	Promotion de la sobriété énergétique	- Cdc			A définir avec les PCAET	- ADEME - SDE24 - CD24 - Région	- ADEME - SDE 24 - CD24 - Région - Associations
5.3.2	Sensibilisation pédagogique et participative sur les consommations et les choix énergétiques	- Cdc			A définir avec les PCAET	- ADEME - SDE24 - CD24 - Région	- ADEME - Région - SDE 24 - CD24 - Associations
<b>AXE 6 RENFORCER LE PARTAGE ET LA TRANSMISSION DU PROJET DE TERRITOIRE GRAND SITE DE FRANCE</b>							
<b>06.1 Fédérer élus, techniciens et partenaires autour du projet de territoire</b>							
6.1.1	Consolidation des instances de gouvernance	- PIP			Ingénierie		
6.1.2	Diffusion de la culture commune et des enjeux du Grand Site auprès des structures maîtres d'ouvrage et partenaires	- pip			Ingénierie		- DREAL - Cdc
<b>06.2 Communiquer auprès des acteurs, partenaires, élus et grand public impliqués dans la démarche</b>							
6.2.1	Développement d'outils de communication	- PIP			10 000 €	- DREAL	
6.2.2	Organisation d'événements et journées thématiques pour sensibiliser, former et fédérer	- PIP			10 000 €	- DREAL	
<b>06.3 Renforcer le positionnement du Pôle d'interprétation de la Préhistoire comme catalyseur de la démarche Grand Site</b>							
6.3.1	Renouvellement de la scénographie du centre d'accueil de l'EPCC-PIP intégrant la dimension paysagère et patrimoniale du Grand Site	- pip			A définir		
6.3.2	Mise en place d'un programme de médiation constitué d'ateliers et d'actions participatives à destination des habitants et des visiteurs				Coût intégré dans l'action 1.2.3.		
6.3.3	Mise en place d'un programme éducatif sur le patrimoine bâti, naturel et paysager du Grand Site à destination des scolaires et professeurs	- pip			30 000 €		- Education nationale - CAUE - GEN - Associations - SMBVVD - EPIDOR
6.3.4	Mise en place d'un Observatoire Photographique des Paysages	- PIP			20 000 €	- PIP - DREAL	- CAUE - DREAL

131